



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
Séance du 6 septembre 2022

En Exercice : 15 L'An Deux Mil Vingt-Deux,
Présents : 15 Le six septembre dix-huit heures trente minutes
Votants : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 juin 2022, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Raymond PICARD, Maire.

Présents : MM & Mmes Raymond PICARD, Maire, Christiane NEUTRE, Fabrice LETELLIER, Jocelyne ZAJEWSKI, Adjointes au Maire, Catherine DENION, Ghislain des CHAMPS de BOISHÉBERT, Barbara BELAMY, Fabien CAGNIARD, Valérie SICOT-MOZES, Lionel RIVOIRE, Francis LETELLIER, Conseillers.

Absents excusés et représentés : MM. Et Mme Alain BRUNEL, François GABRIEL, Rachel MABIRE, Jean BERT.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 18 h 41.

Rapporteur : Le Maire

- Approbation compte-rendu conseil municipal du 28 juin 2022
- Désignation secrétaire de séance

Madame Barbara BELAMY est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 10 mai 2022) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Raymond PICARD, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le compte-rendu de la séance du 10 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

Délibérations :

- Taux de la taxe d'aménagement pour 2023
- Proposition de signature d'une Convention Territoriale Générale avec la CAF
- Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE
- Garantie d'emprunt pour le projet de reconstruction de l'EHPAD de Douvres-la-Délivrande

Points d'actualités :

- Jeu de la Dame
- Travaux prévus
- Numérique ensemble
- Bouchons du Calvados

Questions diverses :

1. Taux de la taxe d'aménagement majorée pour 2023

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 10 mai 2022, une délibération a été prise pour le renouvellement de la convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer afin d'instaurer un taux uniforme de taxe d'aménagement fixé à 5 %.

Dans le cas d'une application d'une taxe d'aménagement majorée, une nouvelle délibération doit être prise dans ce sens.

Il est proposé pour les communes qui le souhaitent de mettre en place la taxe d'aménagement majorée (dont le produit supplémentaire au-delà du taux de 5 % est reversé en totalité à la commune).

Les délibérations fixant le taux de la taxe d'aménagement pour 2023 peuvent être adoptées jusqu'au 1^{er} octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIE DE NE PAS** appliquer la taxe d'aménagement majorée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote (s) pour : 12
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

Arrivée de M. Ghislain des CHAMPS de BOISHEBERT à 18h48

2. Proposition de signature d'une Convention Territoire Globale avec la CAF

Monsieur Le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse arrive à son terme fin 2022 et donne lecture de la nouvelle convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales afin d'aider les communes et EPCI dans leur politique et le domaine de la jeunesse et de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE LES TERMES** de la Convention Territoriale Globale (Ctg) avec la Caf du Calvados pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote (s) pour : 13
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

Arrivée de M. Francis LETELLIER à 18h54

3. Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE

Vote (s) pour : 14

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Arrivée de M. Fabien CAGNIARD à 19h25

4. Garantie d'emprunt pour le projet de reconstruction de l'EHPAD de DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de reconstruction de l'EHPAD intercommunal de DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE.

Le projet bénéficie d'un financement de 2 millions d'euros de la part de l'ARS et de 2 millions d'euros de la part du Conseil Départemental du Calvados.

Pour compléter ces financements institutionnels, l'EHPAD doit recourir majoritairement à l'emprunt (11 000 000 €).

Toutefois, les banques exigent que les emprunts contractés par l'EHPAD soient garantis par d'autres collectivités (communauté de communes, communes...).

C'est pourquoi afin de répondre à cette exigence, la proposition issue du Conseil d'Administration est le partage du portage de la garantie par les communes fondatrices de l'EHPAD, proratisé en fonction du nombre d'habitants, comme indiqué dans un courrier du 22 juin 2022 adressé à l'ensemble des communes fondatrices.

Dans un premier temps, la demande de garantie porte sur l'emprunt lié à l'acquisition du foncier pour un montant de 1 800 000 € prix d'achat, frais de notaires et frais d'études annexes. Ce qui donne une garantie comme suit :

Arrivée de M. Fabien CAGNIARD à 19h07

Vu la répartition de la population DGF (communes du conseil d'administration de l'EHPAD) ;

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	DGF 2020	Pourcentage	1 800 000,00 €
Bénouville	2 042	26	2 068	2 102	4,04 %	72 760,14 €
Bernières-sur-Mer	2 274	35	2 309	3 249	6,25 %	112 463,22 €
Blainville-sur-Orne	5 855	73	5 928	5 892	11,33 %	203 949,92 €
Colleville-Montgomery	2 555	44	2 599	2 655	5,11 %	91 902,08 €
Cresserons	1 116	27	1 143	1 186	2,28 %	41 053,06 €
Douvres-la-Délivrande	4 973	204	5 177	5 310	10,21 %	183 804,16 €
Hermanville-sur-Mer	3 110	42	3 152	3 800	7,31 %	131 535,93 €
Langrune-sur-Mer	1 934	48	1 982	2 299	4,42 %	79 579,24 €
Lion-sur-Mer	2 536	40	2 576	3 068	5,90 %	106 197,97 €
Luc-sur-Mer	3 213	52	3 265	3 929	7,56 %	136 001,23 €
Mathieu	2 286	56	2 342	2 300	4,42 %	79 613,85 €
Ouistreham	9 344	118	9 462	11 084	21,31 %	383 669,54€
Périers-sur-le-Dan	548	11	559	526	1,01 %	18 207,34 €
Plumetot	212	5	217	217	0,42 %	7 511,39 €
Saint-Aubin-d'Arquenay	2 237	41	1 108	1 093	2,10 %	37 833,89 €
Saint-Aubin-sur-Mer	2 387	40	2 278	3 291	6,33 %	113 917,04 €
	46 622	862	46 165	52 001	100,00 %	1 800 000,00 €

L'offre de prêt reçue de la Banque des Territoires est un produit bancaire particulier permettant d'obtenir le financement du foncier en payant uniquement les intérêts durant 4 ans et que le montant du capital soit intégré dans le prêt principal lors du début des travaux. Le taux proposé et valable jusqu'au 16 septembre est 1.53 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 1,01 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 800 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque des Territoires selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué auprès de la Banque des Territoires.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 18 207,34 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

- **PRÉCISE** les conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Banque des Territoires, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote (s) pour : 13
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 2 (Lionel RIVOIRE et 1 pouvoir)

POINTS D'ACTUALITÉS

Jeu de la Dame :

Le jeu de la Dame a été installé et inauguré officiellement.
Des contrôles réguliers sont à réaliser.

Travaux prévus :

- chemin du fond du Vas : une lettre d'informations a été distribuée aux riverains concernant les dates de travaux.
- Aménagement giratoire : dallage réalisé, traçage à prévoir. Réserve à émettre pour le positionnement d'un giratoire non placé à l'endroit prévu initialement.
- Cloches de l'église : devis de 1 500 € à passer en investissement.
- Éclairage de l'église intérieur et extérieur à prévoir.
- Arrêtes de poissons de l'église : l'Association Sauvegarde de l'Eglise, en partenariat avec la mairie, s'occupe de la restauration. La municipalité va organiser un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France. Plusieurs partenaires possibles pour la rénovation.
- Déplacement candélabres rue de la Dame en octobre.

Numérique Ensemble :

40 personnes sont inscrites.

Les sessions débutent le jeudi 8 septembre et se dérouleront tout le trimestre de 14 h 30 à 16 h 30 tous les jeudi après-midi dans la salle de l'ancienne école.

Avant son départ, Monsieur Lionel RIVOIRE propose de réaliser un état des lieux sur la commune concernant l'éclairage public. Chaque conseiller doit vérifier à quelle heure s'allume et s'éteint ses lampadaires. Cette démarche est dans le but d'un changement d'horaires si besoin afin de contribuer aux économies d'énergies et aux conséquences du réchauffement climatique.

Départ de M. Lionel RIVOIRE à 19h45

Bouchons du Calvados :

Cette idée découle du « Café Citoyen » qui a lieu tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois.

La municipalité a reçu un collecteur à bouchons. Afin qu'il soit mis à la disposition de toute la commune, nous allons proposer aux jeunes de nous réaliser un support bois afin que ce collecteur puisse être mis à l'extérieur pour ne pas rester à l'intérieur de la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

- Une demande de Procès-Verbal pour bon fonctionnement est en cours suite aux réparations faites sur les poteaux incendies.
- Le Comité de Jumelage de Périers-sur-le-dan – Cambes-en-Plaine et Cresserons recherche des volontaires.
- Une réunion a eu lieu en mairie avec la Gendarmerie sur la question des Cyber-attaques.
- Les nouveaux locaux de l'association AIRE ont été inaugurés à Douvres-la-Déivrande.
- Rachel MABIRE est actuellement à la réunion du Syndicat Scolaire de Douvres-la-Déivrande qui va peut-être être dissous.

- Le point info Twisto est venu le lundi 22 août dernier, peu de personnes présentes. Serait-il possible d'envisager une autre date pour l'année prochaine ?

Tour de table :

- Barbara BELAMY nous fait part que plusieurs techniciens sont intervenus dans les chambres Telecom rue du Hameau.

- Francis LETELLIER a été interpellé par des habitants chemin du Fond du Vas pour une panne de la fibre.

- Jocelyne ZAJEWSKI propose un repas et des animations pour octobre rose le samedi 8 octobre. Belote, Pétanque et repas le soir. Les bénéfices seraient reversés intégralement pour la lutte contre le cancer. Après débat, il est convenu que cette opération très intéressante ne peut se faire faute de bénévoles présents à cette date. Il faudra planifier une date bien en amont pour l'an prochain.

- Le bus scolaire Douvres-la-Délivrande/Périers-sur-le-Dan pour les collégiens met plus d'une heure de trajet le soir, malgré de nombreuses relances auprès de la région.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le mardi 18 octobre 2022 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Clos les jours, mois et an que susdits.